

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-023

du 19 mai 2022

n°023

page 1/

2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Épreuve cycliste féminine professionnelle internationale la "Picto-Charentaise" - Organisation de la manifestation – Partenariat avec l'association Poitou-Charentes Animation – Attribution d'une subvention

L'association Poitou-Charentes Animation (P.C.A.) organise le 14 août 2022, une épreuve cycliste féminine professionnelle inscrite au calendrier mondial de l'UCI (Union Cycliste Internationale). Par courrier en date du 17 novembre 2021, le président de Poitou Charentes Animation indique que la course se terminera à Châtellerault, sur le site du Verger, à l'issue de 3 tours d'un circuit d'environ 12 kilomètres.

Cette épreuve sportive internationale de haut niveau permet à Châtellerault de soutenir ces acteurs sportifs dont le rayonnement et l'activité sont particulièrement remarquables sur le territoire.

La commune de Châtellerault souhaite contribuer à l'organisation de cette manifestation à travers une participation des services nécessaires, de la mise à disposition de matériel et des locaux et d'une participation financière.

L'organisateur sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 €.

* * * * *

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-023

du 19 mai 2022

n°023

page 2/

2

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU la délibération n° 2 du conseil municipal du 27 janvier 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022, dont les crédits inscrits aux comptes 65748, 657361 et 657362,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter un soutien logistique et financier à cette manifestation au rayonnement international,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € à l'association Poitou-Charentes Animation,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette attribution

La dépense sera imputée sur le compte 024/ 65748 / 5300

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

